

**Table ronde nationale
sur la forêt publique québécoise**

**Commentaires de la Fédération des travailleurs
et travailleuses du Québec (FTQ)**



FTQ

Montréal, le 30 septembre 2004

Table ronde nationale sur la forêt publique québécoise

Montréal, le 30 septembre 2004

Commentaires de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Aux membres de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise,

Pour donner suite aux échanges tenus les 1^{er} et 2 septembre derniers autour de la Table ronde sur la gestion de la forêt, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et ses syndicats affiliés du secteur de la forêt et de la transformation des produits forestiers, désirent vous faire part de certains commentaires sur les propositions émanant des consultations que vous avez menées en région le printemps dernier, et dont vous nous avez présenté une éclairante synthèse.

Si nous partageons les constats sur la piètre connaissance de l'état réel de la forêt au Québec, nous ne pouvons souscrire à la création d'un poste d'Intendant forestier, dont le rôle serait de déterminer la possibilité forestière et, partant, la productivité du capital forestier. Ce serait faire une entorse majeure à l'approche écosystémique que la Commission dit privilégier, en isolant l'activité d'extraction de la matière ligneuse des autres usages de la forêt et, surtout, des considérations visant à la capacité de l'écosystème de se reproduire par lui-même.

Mais plus fondamentalement, nous croyons que le gouvernement doit demeurer responsable de la propriété et de la gestion publique de la forêt. Il doit demeurer entièrement imputable de ce mandat devant les élus et la population, et exercer cette responsabilité avec la plus grande transparence. Ce mandataire doit pouvoir être questionné et rendre des comptes devant l'Assemblée nationale. On risque fort de se décharger de cette obligation politique derrière un rapport annuel purement technique.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes fort sympathiques aux régions qui entendent occuper une place nouvelle dans la gestion de la forêt. Une telle « régionalisation » ne doit pas servir à diluer ou diminuer, tant une politique nationale de conservation de la forêt que le caractère de propriété collective du territoire forestier.

Il ne faudrait pas, comme le soulignait ironiquement le journaliste Louis-Gille Francoeur, du journal *Le Devoir*, que « le secteur forestier (passe) d'une centaine de grands patrons, publics et privés, à quelques milliers de petits barons et élus en régions ».

On entend déjà des réclamations venant des régions-ressources afin de pouvoir conserver chez elles une partie des redevances perçues. Pour nous, la forêt du Québec appartient à l'ensemble des Québécois et Québécoises, et non à une MRC ou une Conférence régionale des élus d'où que ce soit. Il nous apparaît que la création de « Commissions forestières régionales » ne ferait qu'aggraver encore le déficit de crédibilité, de transparence et d'imputabilité que tous et toutes constatent dans la gestion de la forêt.

Vous comprendrez que toute la question de l'emploi est pour nous de la plus haute importance. Nous savons que des emplois durables dans la forêt dépendent d'une gestion responsable de la ressource, fondée sur sa capacité à se reproduire. Nous sommes les premiers conscients que la pérennité de nos emplois passe par la pérennité de la ressource.

Il faut s'attaquer au problème du rendement soutenu de nos forêts et investir dans la pérennité de la ressource.

Il faudrait peut-être regarder ce qui se fait ailleurs... il n'y a aucune comparaison avec ce qui se fait ailleurs dans le monde, autant en mode gestion que rendement dans la documentation actuellement disponible de la Commission.

En France, le rendement des forêts est quatre fois plus élevé qu'au Québec. En Allemagne et au Danemark, c'est cinq fois plus! C'est peut-être signe que nous n'investissons pas assez dans notre capital forestier.

Dans les années 1970, alors que l'on voyait la forêt comme quelque chose d'inépuisable au Québec, on a presque doublé la quantité de bois disponible pour la coupe, de 38 à 55 millions de tonnes. Et même si les conditions actuelles du marché sont mauvaises, on ne parle que d'intensifier l'aménagement, le rendement et le prélèvement. Mais pour y arriver, il faut INVESTIR dans la forêt. Quand les prix sont bas, la concurrence féroce et le marché déprimé... on n'investit pas, on étire la sauce pour maintenir ses profits, on gruge dans les conditions de travail, etc.

Il n'est pas normal qu'alors que le Ministère accorde des crédits sylvicoles de quelque 190 millions de dollars par année pour réaliser les travaux prévus aux Plans d'aménagement, on en dépense moins de 141 millions. Et il y en a pour 230 millions de prévus en 2004-2005!

Nous avons trouvé malheureux qu'un si petit créneau de temps ait finalement pu être consacré lors de la Table ronde aux conditions de travail dans la foresterie. Pourtant la situation empire et handicape lourdement l'avenir de l'industrie forestière. La sylviculture, c'est la base du maintien de productivité de la forêt.

Les constats établis lors de la consultation sont troublants :

- Les conditions de rémunération des travailleurs sylvicoles sont inadéquates (...)
- Difficulté d'obtenir une main d'œuvre qualifiée, présageant des difficultés à rencontrer les objectifs des plans d'aménagement.
- Le statut des travailleurs forestiers est ambigu...
- Baisse d'intérêt des jeunes pour une relève.
- Révision des programmes de formation, etc.

Pour nous, la situation actuelle découle en grande partie des mauvaises conditions de travail et de rémunération des travailleurs et travailleuses. Il n'y a pas de relève pour des « jobs » de misère. On nous rapporte même l'utilisation d'immigrants clandestins à certains endroits!

La syndicalisation a fortement régressé dans l'exploitation forestière. En sylviculture, le recours à la sous-traitance mine les conditions de vie et de travail. La rémunération à forfait s'est propagée. Le statut des travailleurs forestiers complique leur regroupement : autonomes ou dépendants, et encore... de quel employeur?

Pour favoriser le rendement soutenu de nos forêts, pour nous garantir des emplois durables, pour garder nos économies régionales en santé, il faut changer les règles du jeu. Le gouvernement doit fixer des conditions minimales de travail pour les travaux sylvicoles et s'assurer de leur respect.

Comme on vous l'a déjà soulevé, l'organisation du travail en milieu forestier dépend en partie de la *Loi sur les forêts* et du *Code du travail*. Il faut y harmoniser la notion d'exploitation forestière. Également, la présomption du *Code du travail* qui responsabilise l'exploitant forestier (détenteur de CAAF) doit s'appliquer aussi aux travailleurs et travailleuses sylvicoles, afin de leur donner accès à la syndicalisation et leur redonner une dignité méritée.

Il est fort inquiétant de voir le ministre délégué aux Forêts, Pierre Corbeil, réagissant au déficit de 32 cents par mètre cube de bois cette année (il y avait un surplus net de 8,21 \$ en 1997-1998!) qu'il ferait des ajustements « qui réduiraient cette année la quantité de travaux à subventionner ». Après le fer à une « cenne la tonne » de Duplessis, on va parler de « pitounes entretenues »!

Enfin, ne serait-ce que pour nous conforter socialement, on pourrait peut-être commencer par s'assurer que le mesurage du bois (qui NOUS appartient) se fasse par des personnes indépendantes des compagnies, tant pour s'assurer de la quantité réelle de matière prélevée que de l'établissement d'un juste montant de redevances à l'État du Québec.

On aura beau avoir un « portrait scientifique » de la ressource, encore faut-il contrôler « scientifiquement » les intrants et sortants!

Enfin, nous voudrions vous faire une dernière mise en garde. La tentation sera grande et la volonté politique du gouvernement actuel semble déjà bien énoncée dans d'autres secteurs d'activité, de vouloir trouver un moyen terme entre l'imputabilité ministérielle et la création d'un poste d'intendant forestier indépendant.

La création d'une « Agence » ne serait, à notre avis, qu'un calque d'une formule que plusieurs intervenants ont décriée lors de la tenue de la Table ronde. Ce serait encore une fois évacuer une responsabilité politique derrière une structure qu'un voile « d'autonomie » soustrairait du giron politique, au détriment de la transparence et de l'imputabilité.

La FTQ, sur une autre note, souhaite finalement que les critères d'aménagement durable des forêts inclus dans le préambule de la *Loi sur les forêts du Québec*, puissent servir finalement de véritables assises à une politique québécoise de la forêt, dans le sens d'un développement écosystémique d'une ressource que tous et toutes, des villes et des campagnes, sont en droit de voir préservée pour les générations à venir.

Le président,

Henri Massé

HM/rd
Sepb-574

Note : Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), la Fraternité nationale des forestiers et travailleurs d'usines (FNFTU) et les Métallurgistes Unis d'Amérique, à l'œuvre dans le domaine de la foresterie et de la transformation des produits forestiers, sont affiliés à la FTQ.